

Compte rendu

Ouvrage recensé :

L'autorité parentale. Le droit en plus, par Pierre Verdier (avec la collaboration de Sylvie Curiel), Paris, Bayard Éditions, coll. Travail social, 1993, 121 pages.

par Dominique Goubau

Service social, vol. 43, n° 1, 1994, p. 151-152.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/706650ar>

DOI: 10.7202/706650ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'AUTORITÉ PARENTALE. LE DROIT EN PLUS

Pierre Verdier (avec la collaboration de Sylvie Curiel)

Paris, Bayard Éditions, coll. Travail social, 1993, 121 pages.

Écrit par un psychologue et une avocate, ce petit livre s'adresse en particulier à ceux et à celles qui, en France, travaillent dans les domaines de l'éducation et du travail social et, plus généralement, aux personnes confrontées quotidiennement à la notion d'autorité parentale. L'intervention en milieu familial implique une connaissance de cette notion dont les limites peuvent varier avec la situation des familles : séparation, divorce, placement d'enfants, adoption, famille reconstituée, etc. Les auteurs présentent ici un instrument pratique, écrit dans un langage accessible au non-juriste et qui fait le tour complet aussi bien de la nature de l'autorité parentale en France que des différentes interventions étatiques visant le contrôle de l'exercice de cette autorité. L'ouvrage est à jour et tient compte de la dernière et importante réforme législative du 8 janvier 1993, qui introduit, notamment, le juge unique aux affaires familiales à partir du 1^{er} février 1994¹.

Après avoir décrit sommairement, en introduction, l'historique de la puissance paternelle et son évolution vers la coresponsabilité parentale, les auteurs consacrent le premier chapitre de l'ouvrage à la description détaillée de la nature et du contenu de l'autorité parentale, mettant en lumière les droits mais aussi les responsabilités qu'elle implique. Le deuxième chapitre est consacré à l'exercice effectif de l'autorité parentale dans les différentes situations familiales : familles biparentales, monoparentales, divorce, enfant confié à un tiers. On y apprend notamment que malgré l'affirmation du principe de l'égalité des enfants, le droit français continue à faire certaines distinctions entre l'enfant légitime (c'est-à-dire né de parents mariés) et l'enfant « naturel », né hors mariage. Ainsi, par exemple, lorsque l'enfant naturel n'a été reconnu légalement par son père qu'après avoir dépassé l'âge d'un an, l'autorité parentale sera exercée par la mère seulement, à moins d'une déclaration judiciaire conjointe d'exercice en commun de cette autorité, et donc avec l'accord exprès de la mère. C'est un exemple parmi quelques autres (on peut citer également l'absence de droits successoraux pour l'enfant adultérin) qui démontre qu'il y a encore un certain ménage à faire dans le *Code civil* français en regard de la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a par ailleurs ratifiée en 1990. En conclusion de leur ouvrage les auteurs ne manquent d'ailleurs pas de déplorer ce décalage actuel.

Le chapitre 3 explique en quelques pages les principes fondamentaux et les règles de fonctionnement de l'« assistance éducative »,

1. Loi n° 93.22 du 8 janvier 1993 modifiant le *Code civil* et relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales.

qui est *grosso modo* l'équivalent de la protection de la jeunesse au Québec. À cet égard il est intéressant de noter que si les préoccupations en la matière sont les mêmes, que l'on soit en France ou au Québec, les moyens mis en œuvre sont parfois bien différents. Ainsi, les auteurs expliquent que le juge des enfants qui a rendu une décision de protection est également responsable de l'application de la mesure, ce qui implique qu'il peut même visiter ou faire visiter tout mineur qui a fait l'objet d'une mesure, afin de s'assurer de son évolution. En plus de son pouvoir judiciaire, le juge assume donc également un rôle d'intervenant social. Dans le dernier chapitre sont abordées les questions de « transferts de l'autorité parentale », c'est-à-dire la délégation, la déchéance, la déclaration judiciaire d'abandon, la tutelle et l'adoption. On y trouve des statistiques relativement récentes qui donnent une meilleure idée de l'ampleur réelle de chacun de ces « transferts » dans la société française.

Comme nous l'avons souligné plus haut, ce livre ne traite que du droit français. C'est un ouvrage de vulgarisation et à ce titre il atteint l'objectif visé, celui de fournir une description objective et pratique des rouages de l'autorité parentale à l'intention des intervenantes et intervenants sociaux. Au lecteur québécois il donne l'occasion de prendre connaissance rapidement du système français et de constater qu'au-delà des différences, les problèmes soulevés et les principes fondamentaux d'intervention auprès des familles sont, au fond, assez semblables.

Dominique GOUBAU

*Professeur à la faculté de droit
Université Laval*

LA CULTURE EN MOUVEMENT. NOUVELLES VALEURS ET ORGANISATIONS

Sous la direction de Daniel Mercure

Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. Sociétés et mutations,
1992, xii - 314 pages.

Cet ouvrage collectif reprend un ensemble de communications scientifiques présentées au colloque du même titre, tenu à l'Université Laval entre le 19 et le 21 septembre 1991, sous l'égide de l' Association internationale des sociologues de langue française.

Comme on peut le lire dans l'introduction, les participants ont voulu examiner deux réalités à la fois dissociées et liées, les valeurs